

*Département de la Haute-Vienne*

❖ *Commune de DOMPS*

*Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

<i>Nombre de Conseillers :</i>	
<i>en exercice</i>	<i>: 7</i>
<i>présents</i>	<i>: 4</i>
<i>représentés</i>	<i>: 0</i>
<i>votants</i>	<i>: 4</i>
<i>Pour</i>	<i>: 4</i>
<i>Contre</i>	<i>: 0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>: 0</i>

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le cinq juin deux mil vingt six à 9h30, suivant convocation, sous la présidence de M. Serge BOUTY, Maire.

*Étaient présents* : Serge BOUTY, Jean-Pierre MONTHEIL, Lysiane CAMBON et Christelle SAMY

*Membres excusés ayant donné pouvoir* :

*Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir* :

*Date de convocation du Conseil Municipal* : le 29 mai 2026

*Secrétaire de séance* : Lysiane CAMBON

*Délibération 2026/029 du 5 juin 2026*

Élection des délégués suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.)

Le Conseil Municipal de la commune de Domps s'est réuni à la Mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 9h30 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

*a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mrs et Mmes MONTHEIL, BOUTY / SAMY et CAMBON.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection du délégué (ou des délégués)*

Les candidatures enregistrées :

Jean-Pierre MONTHEIL

Lysiane CAMBON

Christelle SAMY

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat au scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 4
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 4
- majorité absolue : 3

Ont obtenu :

- |                           |        |        |
|---------------------------|--------|--------|
| - M. Jean-Pierre MONTHEIL | 70 ans | 4 voix |
| - Mme Lysiane CAMBON      | 60 ans | 4 voix |
| - Mme Christelle SAMY     | 54 ans | 4 voix |

Jean-Pierre MONTHEIL, Lysiane CAMBON et Christelle SAMY ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 5 juin 2026.

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a sun, surrounded by the text 'MAIRIE DE DOMS DE VIENNE' and 'Haute-Vienne' at the bottom. Two stars are positioned on either side of the emblem.